t.horvat@viamedia-publicite.com 30/09/2025 06:33:53

ANNONCES OFFICIELLES - MORBIHAN

Immobilier

VENTE RÉGION BREST

VANNES, maison d'habitation en pierre située intra muros, mitoyenne d'un côté. Rez-de-chaussée : entrée, 2 pièces, cellier avec accès jardinet clos de murs, chaufferie gaz. 1er étage : salle à manger avec cheminée, cuisine, SDB, 1 chambre, wc avec lave-mains, SDE. 2ème étage : 4 chambres + bureau traversant avec puits de lumière. Au dernier étage : grenier mansardé avec vasistas. Courette. Prévoir travaux. Classe énergie : E. Classe climat : E. Prix 624.900 € charges acquéreur dont 600.000 € net vendeur dont 24.900 € Honoraires de négociation (soit 4, 15 %TTC du prix net vendeur). SCP Bouteiller, 24, rue des Chanoines, 56004 Vannes, tél.02.97.47.30.75 *1951555*

Le Télégramme
Votre
PETITE ANNONCE
par téléphone
au :
0 800 879 925
APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE
Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30
Règlement par carte bancaire

ARZON, dans un environnement calme et verdoyant, à 150 m de la plage, cette belle maison regionale d'une surface d'environ 125 m² présente de nombreux avantages : une vaste pièce de vie donnant sur une terrasse et jardin paysager sans vis-à-vis, une chambre et SDE au rez-de-chaussée, la cuisine aménagée est ouverte sur le séjour pour plus de convivialité, 3 chambres sont présentes à l'étage ainsi qu'une SDE. Carport fermé pour garer un véhicule ancien. Garage divisé en buanderie et cellier. La maison est équipée d'une pompe à chaleur air/eau environnement de qualité. Classe énergie : C. Classe climat : A. Prix 666.500 € charges acquéreur dont 640.000 € net vendeur dont 26.500 € honoraires de négociation (soit 4, 14 %TTC du prix net vendeur). SCP Bouteiller, 24, rue des Chanoines, 56004 Vannes, tél.02.97.47.30.75 *1951557*

VENTE AUTRES RÉGIONS

Vends **Fonds de commerce Crêperie**, 100 m² en Corse. Capacité 40 couverts et 16 en terrasse. Clef en main. 90 000 € négociables. Me contacter au 06 46 00 95 58 *1949853*

Créez et publiez vos annonces légales

✓ Quelle que soit la formalité
✓ Quel que soit le département
✓ Quel que soit le journal habilité

www.regions-annonceslegales.com

Contactez-nous
02 98 33 74 44

Annonces officielles

Sur **bretagne-marchespublics.com**, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur **regions-annonceslegales.com**
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : **annonceslegales@viamedia-publicite.com**.
Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 (NOR : MICE2426148A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2025 (article 1) est fixé à 0,187 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Délégations de services

COMMUNE DE SAINT-GILDAS-DE-RHUYS

DÉLÉGATION DE SERVICE

Gestion et exploitation du camping municipal du Kerver

Commune de Saint-Gildas-de-Rhuys, rue Saint-Goustan, 56730 Saint-Gildas-de-Rhuys.
SIRET 215 602 145 00017.
La commune de Saint-Gildas-de-Rhuys recherche un opérateur pour la gestion et l'exploitation du camping Le Kerver.
Description du camping : situation en bord de mer, accès direct à la plage, classement 2 étoiles, 120 emplacements nus, 7 locatifs (tentes démontées après la saison), un bâtiment d'accueil comprenant le logement des régisseurs, deux blocs sanitaires, aire de camping-cars attenante (40 places), superficie totale d'environ 2 ha.
Adresse : chemin du Kerver.
Période d'ouverture : du 1er mai au 30 septembre.
Mode de gestion : délégation de service public (régie intéressée) d'une durée de 23 mois à compter du 01/01/2026 au plus tôt. Rémunération calculée sur le montant net des droits d'entrée (21 %), diminués de la facturation correspondant à la consommation d'eau des installations du camping (hors aire de camping-cars).
Chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 300 000 € HT.
Dossier à retirer à l'adresse https://demat.centraledesmarches.com/
Les candidatures et les offres devront y être déposées pour vendredi 07/11/2025, à 12 h.

Enquêtes publiques

LE PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE, LE PRÉFET DU MORBIHAN
LE PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR, LE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
LA PRÉFÈTE DE LA MAYENNE, LE PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE
Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Le public est prévenu qu'en application de l'article L.212-9 du Code de l'environnement, une participation du public par voie électronique, portant sur la révision du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine se déroulera du mercredi 15/10/2025 au vendredi 14/11/2025. Cet avis est affiché dans l'ensemble des 508 communes concernées et fait l'objet d'une publication sur les sites Internet des services de l'État d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes-d'Armor, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne et de Maine-et-Loire.
L'évaluation environnementale du dossier de révision du SAGE du bassin de la Vilaine et l'avis délibéré de l'autorité environnementale sont insérés au dossier mis à disposition du public.
Pendant toute la durée de la participation, un dossier est mis à disposition du public sur les sites Internet suivants :
- Sur le site Internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/PPVE-SAGE-du-Bassin-de-la-Vilaine
- Sur le site Internet de la préfecture du Morbihan à l'adresse suivante : https://www.morbihan.gouv.fr/
- Sur le site Internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse suivante : https://www.cotes-darmor.gouv.fr/
- Sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique à l'adresse suivante : https://www.loire-atlantique.gouv.fr/
- Sur le site Internet de la préfecture de la Mayenne à l'adresse suivante : https://www.mayenne.gouv.fr/
- Sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire à l'adresse suivante : https://www.maine-et-loire.gouv.fr/
Il est également consultable sur le site Internet du registre dématérialisé : https://sage.lavilaine.com/
Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées, par courrier postal à l'adresse suivante : Eaux & Vilaine, BP 11, 56130 La Roche-Bernard, ou par mail à l'adresse suivante : sage.vilaine@eaux-et-vilaine.bzh
Des informations peuvent également être recueillies sur le site de la révision du SAGE du bassin de la Vilaine à l'adresse suivante :
https://www.sage-vilaine-revision.com/
Sur demande, ce dossier peut être mis en consultation sur support papier. La demande devra être formulée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de participation auprès de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, à l'adresse électronique suivante :
pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr qui contactera le demandeur pour convenir d'un rendez-vous.
Le dossier papier sera mis à disposition du demandeur à la préfecture ou sous-préfecture concernée aux jours et heures qui lui sont indiqués au moment de sa demande.
Cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de sa demande.
Le public peut formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de la participation :
- Sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante :
https://sage.lavilaine.com/
- Par voie électronique à l'adresse suivante :
pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr en précisant l'objet du courriel : "Participation du public, SAGE Vilaine".
Ces observations et propositions sont consultables pendant la durée de la participation à l'adresse du registre dématérialisé sécurisé.
Les observations et propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.
Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la clôture de la consultation.
La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, sont mis à disposition sur les sites Internet susmentionnés au plus tard à la date de la notification de la décision et pendant une durée minimale de trois mois.
Au terme de cette participation du public par voie électronique, le projet de révision du schéma d'aménagement et de gestion du bassin de la Vilaine, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations exprimés, sera approuvé par les préfets d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes-d'Armor, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne et de Maine-et-Loire.

COMMUNE DE GRAND-CHAMP

AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE N° 1

Révision du plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux usées

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal n° 170-2025 du 24 septembre 2025, Mme le Maire de Grand-Champ a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux usée de la commune.
Cette enquête publique se déroulera du jeudi 16/10/2025, à 9 h, et jusqu'au mardi 18/11/2025, à 17 h 30, pour une durée de 34 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Grand-Champ, 2 rue de la Résistance.
Par décision du 13/08/2025, le tribunal administratif de Rennes a désigné M. Bernard Boulic, responsable de bureau d'études construction, à la retraite, commissaire enquêteur.
Par une décision modificative du 24/09/2025, le tribunal administratif de Rennes a modifié l'objet de l'enquête.
Les pièces du dossier unique, ainsi qu'un registre d'enquête papier seront déposés à la mairie de Grand-Champ, 2, rue de la Résistance, et mis à disposition du public pendant toute cette période.
Le dossier d'enquête sera composé, d'une part, du projet de plan local d'urbanisme (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durable, règlements écrits et graphiques, annexes). Il comprendra également le rapport de présentation avec l'évaluation environnementale du projet de plan local d'urbanisme, de l'avis émis par la CDPENAF, des avis émis par les personnes publiques associées et consultées et de l'avis de l'autorité environnementale. Il sera composé d'autre part, du dossier de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête unique, au format papier, en mairie, 2, rue de la Résistance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit : les lundi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 ; le mardi, de 8 h 30 à 12 h ; le mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h.
Le dossier dématérialisé de l'enquête sera également disponible sur le site Internet : https://www.registre-dematerialise.fr/6650/, ainsi que depuis un poste informatique en mairie.
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :
- Soit lors des permanences de M. le Commissaire enquêteur, aux jours et heures de permanences mentionnés ci-dessous.
- Soit en les consignant sur le registre d'enquête, coté, paraphé et déposé à cet effet en mairie de Grand-Champ, 2, rue de la Résistance, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Soit en les adressant par voie postale au siège de l'enquête : mairie, 2, rue de la Résistance, 56390 Grand-Champ à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, Projet de révision du PLU et du zonage d'assainissement des eaux usées de Grand-Champ.
- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-6650@registre-dematerialise.fr
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Grand-Champ, pour recueillir les observations et propositions des intéressés : jeudi 16/10/2025, de 9 h à 12 h (ouverture) ; mercredi 22/10/2025, de 15 h à 19 h ; mardi 28/10/2025, de 9 h à 12 h ; vendredi 07/11/2025, de 9 h à 12 h ; mercredi 12/11/2025, de 9 h à 12 h ; mardi 18/11/2025, de 14 h à 17 h 30 (clôture).
À l'expiration du délai de 34 jours, soit mardi 18/11/2025, à 17 h 30, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans les huit jours après clôture de l'enquête, il dressera un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public qu'il remettra à Mme le Maire. Elle disposera d'un délai de 15 jours pour répondre et produire ses observations éventuelles.
Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, précisant si elles sont favorables ou non.
Le commissaire enquêteur transmettra à Mme le Maire de Grand-Champ et à M. le Président de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, le dossier de l'enquête publique avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture d'enquête, en mairie, 2, rue de la Résistance, aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site dématérialisé, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6650/ et sur le site Internet de la commune, www.grandchamp.fr
Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du PLU et du zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations et propositions du public, et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du conseil municipal de Grand-Champ en ce qui concerne le PLU, et à délibération de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération en ce qui concerne le zonage d'assainissement des eaux usées.
L'autorité responsable du projet de révision du PLU est Mme Dominique Le Meur, maire de Grand-Champ.
L'autorité responsable du projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées est M. David Robo, président de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.
Les demandes de renseignements pourront se faire auprès du service urbanisme réglementaire de la commune, en mairie (2, rue de la Résistance) ou par téléphone au 02 97 66 45 43.

Le maire, Dominique LE MEUR

Vie des sociétés - Avis de constitution

CABINET STEPHAN AVOCAT
Centre Laroiseau, 1, rue Anita-Conti, 56000 VANNES
Tél. 02 30 09 01 79

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP signé par voie électronique en date du 25/08/2025, il a été institué une société civile présentant les caractéristiques suivantes. Dénomination sociale : **SC TYPIEC.** Capital : 400 400 € correspondant à une part sociale de numéraire de 400 € et à un apport en nature de 400 000 € correspondant à 1 000 parts sociales de 400 € chacune, libérées en totalité. Siège social : 19, rue Jacques-Solomon, 56600 Lanester. Objet : la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou organismes quelconques créés ou à créer, quels que soient leur forme juridique et objet, par tous moyens, et notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'échange ou d'acquisition de titres ou droits sociaux, de valeurs mobilières, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; toutes prestations touchant à la gestion et l'organisation administrative, immobilière, financière et commerciale des entreprises ; la direction de groupe, la gestion, l'organisation, l'animation financière et commerciale de ses filiales ; toutes opérations et activités immobilières pour son propre compte ; la gestion et la disposition de tous portefeuilles de titres, apportés, ou acquis, et de tous placements financiers et immobiliers, de valeurs mobilières, et notamment les contrats de capitalisation ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires et la constitution de toutes garanties, y compris hypothécaires, nécessaires à la réalisation de l'objet social ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS. Gérant : M. Pierre Le Tensorer, demeurant 19, rue Jacques-Solomon, 56600 Lanester. Cession de parts sociales : les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société y compris au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social. La société sera immatriculée au RCS de Lorient. La gérance.